



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.768.1-4

EUMETSAT 2/00

Notification  
aux Etats parties à la Convention portant création d'une  
Organisation européenne pour l'exploitation de  
satellites météorologiques ("Eumetsat"),  
conclue à Genève le 24 mai 1983

---

PROTOCOLE DU 5 JUIN 1991 AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par la République hellénique et entrée en vigueur du Protocole

Le 20 octobre 2000, la République hellénique a déposé auprès du Gouvernement suisse sa déclaration d'acceptation du Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991.

La République hellénique étant le dernier Etat membre de l'Organisation à accepter le Protocole, celui-ci entrera en vigueur, conformément à l'article 17, paragraphe 2, de la Convention, trente jours après le dépôt de l'instrument d'acceptation de la République hellénique, soit le 19 novembre 2000.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.

Berne, le 9 novembre 2000